



Syndicat du personnel
de soutien en éducation

L'INFO SOUTIEN

3 Septembre 2010
Année 2010-11, n° 1

Mot du président

Bonjour à toutes et tous,

Au nom du Conseil exécutif, laissez-moi vous souhaiter un très bon retour de vacances et une très belle année scolaire 2010-2011. Vous serez heureux d'apprendre que les membres du Conseil exécutif ont pleinement profité du congé estival pour recharger leurs piles et ainsi vous revenir la tête remplie d'idées, de nouveautés et de défis pour cette année qui débute à l'instant.

Notre mandat pour la prochaine année sera d'adapter les méthodes de travail, de communication et de traitement des dossiers selon les réalités syndicales de 2010. Il faut aller vers l'avenir, mais sans oublier notre passé et c'est dans cette optique que le SPSÉ-CSQ aimerait contribuer à faire changer la vision du syndicalisme, parfois négative, même auprès des membres qu'il représente. Déjà depuis mars 2010, les rencontres avec la partie patronale ont pris une nouvelle tangente et nous pouvons vous annoncer le règlement de plus d'une douzaine de dossiers griefs dont certains pouvaient dater d'il y a près de 10 ans. Et ce, tous à l'avantage du, de la ou des salariés visés.

De plus, le Conseil exécutif du SPSÉ-CSQ en a profité pour mettre en place dès la fin de l'année 2009-2010 une série d'améliorations pour mieux communiquer en y allant d'une série de nouveautés: mise à jour complète du contenu du site web, ajout d'une page Facebook, ajout d'une page Twitter, ajout d'une adresse de courriel générale plus facile à retenir avec info@spse.ca, etc.

Tenant à cœur aussi le dossier environnemental, nous tenons à concrétiser nos habitudes « vertes » en ajoutant des mesures effectives directement dans les bureaux du SPSÉ-CSQ : Achats de produits nettoyants écologiques, utilisation de papier essuie-tout 100% recyclé, éteindre les lumières dans les locaux non utilisés, achat de café équitable et biologique, réduction considérable de l'utilisation de papier (télécopie entrant directement dans les adresses courriels, impression recto verso, emphase sur les documents électroniques, etc).

Dans cet ordre d'idée, le Conseil exécutif souhaite continuer d'innover et est fier de vous annoncer que de nouvelles mesures seront prises pour ainsi faciliter la conciliation famille-travail et la vie syndicale. Une première mesure sera mis en place lors de la prochaine Assemblée générale, le 13 septembre 2010 aux salles de réception Le Palace. À suivre... (voir texte Assemblée générale extraordinaire, page 2)

Je terminerais donc en vous rappelant que le SPSÉ-CSQ c'est nous, c'est vous, c'est plus de 3700 membres du personnel de soutien administratif, technique et para technique et c'est tous ensemble que nous contribuerons à faire les changements nécessaires pour que le syndicalisme s'adapte à son temps.

Syndicalement votre,
Yves Brouillette, Président SPSÉ-CSQ

SPSÉ-CSQ

Syndicat du personnel de
soutien en éducation (CSQ)

1435 St-Martin Ouest
Bureau 475
Laval (Québec)
H7S 2C6

Téléphone: 450-668-4111
Télécopie : 450-668-3389
Courriel: info@spse.ca

Dans ce numéro :

Vers une Convention collective... 2

...accepté par les membres! 2

Assemblée générale extraordinaire 2

Qu'est-ce qu'un agent de liaison? 3

Un défi à ma taille! 4

Quand dois-je appeler au syndicat? 5

Vers une Convention collective ...

Tout juste avant le départ vers la période estivale, nous étions à vous annoncer qu'une entente de principe avait eu lieu pour les dossiers en matières intersectorielles. Effectivement, le 28 juin 2010 à Québec, le Conseil général de négociation (CSQ) a accepté l'entente de principe sur les salaires, retraite, droits parentaux et disparités régionales et ce, à la majorité.

Il faut aussi se rappeler que le 12 juin 2010, nous vous avons aussi annoncé que les membres du Conseil fédéral (FPSS-CSQ) ont accepté à l'unanimité l'entente de principe concernant les dossiers en matière sectoriel (condition de travail propre aux personnels de soutien).



...accepté par les membres!

« Rendez-vous le 13 septembre 2010 aux Salles de réception Le Palace pour entériner les ententes ! »

Maintenant que nous avons nos ententes de principes, il ne reste qu'à les officialiser et ainsi avoir une première Convention collective signée depuis 10 ans. Il faut se rappeler que la dernière négociation (2005) s'était terminée avec des conditions de travail imposées par un gouvernement Charest intraitable avec la loi 43 (projet de loi 142). Il faut donc être présent et se donner rendez-vous le 13 septembre 2010 aux salles de réception Le Palace pour entériner ces ententes. La convocation officielle sera envoyée sous peu.

Assemblée générale extraordinaire

Grande nouveauté lors de la prochaine Assemblée générale en matière de conciliation famille-travail et vie syndicale. Le Conseil exécutif du SPSE-CSQ est fier de vous annoncer que la prochaine rencontre se fera en trois (3) représentations identiques, soit une de 9h00 à 11h00, une de 16h00 à 18h00 et une dernière de 19h30 à 21h30. Ainsi, les gens pourront aller à la représentation de leur choix, en dehors de leurs heures de travail bien sûr, selon les réalités familiales qui leur sont propres.



Qu'est-ce qu'un agent de liaison?

Un agent de liaison est nommé par ses pairs après avoir convoqué tout le personnel de soutien de son établissement scolaire en Assemblée générale. Il agit comme les yeux et les oreilles du syndicat. S'il voit quelque chose d'inusité ou d'anormal ou s'il entend parler de quelque chose de particulier, il doit en informer le Conseil exécutif du SPSÉ-CSQ. L'important est de faire le plus vite possible pour s'assurer que les délais d'intervention, si nécessaires, soient respectés.

En permanence, l'agent de liaison recueille les revendications individuelles et collectives de tous ceux avec qui il travaille tous les jours bien évidemment, mais aussi celles de tous ceux qu'il rencontre et avec qui il discute. Il défend les revendications de ses camarades de travail en toutes circonstances.

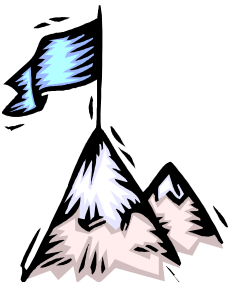
Il informe les salariés des divers dossiers en cours et est responsable de la distribution du courrier syndical aux membres de son établissement. Il cherche, surtout, à rendre possible l'action collective de tous les salariés pour faire aboutir les revendications syndicales. Il n'est pas un applicateur de convention collective. Il n'a pas à la connaître dans les moindres détails et il doit se référer ou référer le membre au bureau du syndicat.

« L'agent de liaison est la pièce maîtresse de l'action revendicative de son établissement! »

L'agent de liaison n'a pas à régler tous les petits problèmes de son établissement. Il suscite plutôt les moments de rencontres entre les membres de son établissement, afin de favoriser les discussions et régler collectivement, au besoin, des situations vécues. Afin de connaître rapidement le point de vue ou de faire savoir un résultat de consultation, le syndicat communiquera avec l'agent de liaison. Il peut être appelé à tenir des assemblées d'établissement, conjointement avec un membre du conseil exécutif

L'agent de liaison est donc, par définition, la pièce maîtresse de l'action revendicative de son établissement !

Un défi à ma taille!



Comme chaque année, les mandats des agents de liaison officiels et substituts viennent à échéance le 15 octobre prochain. Maintenant que le rôle d'un agent de liaison est bien défini, il est maintenant le temps de vous poser la question s'il vous en dit de faire partie de ce défi. Le Conseil exécutif du SPSÉ-CSQ sera ravi de vous accueillir et compte bien augmenter le nombre de participants encore une fois cette année. Pour toute information supplémentaire, veuillez nous appeler au 450-668-4111 ou consulter la section « Agent de liaison » de notre site web (www.spse.ca).

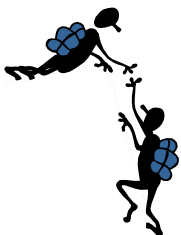
Quand dois-je appeler au syndicat?

Dois-je appeler si:

- Je viens d'apprendre que je suis enceinte? **OUI**, après avoir informé votre direction et après être allé voir votre médecin.
- Je me suis blessé au travail? **OUI**, après avoir remplir un rapport d'incident disponible au secrétariat de votre établissement et après avoir consulté un médecin.
- Je me questionne sur la retraite, les assurances et les droits parentaux? **OUI**
- J'ai des problèmes de paies? **OUI**, mais après vérification auprès des Ressources humaines.
- J'ai des questionnements au niveau de mes tâches? **OUI**
- J'ai des questions au niveau des congés payés, fériés et autres congés spéciaux? **OUI**
- Je veux adhérer aux Fonds de solidarité FTQ? **OUI**, notre responsable local pour les Fonds FTQ est M. Martin Contant, vice-président au SPSÉ-CSQ.
- J'ai reçu un billet médical pour un arrêt de travail? **OUI**
- J'ai un avertissement écrit de ma direction? **OUI**



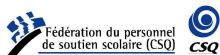
Bref, à chaque moment où je me pose la question « Est-ce normal que... », le réflexe de tous salariés devrait être d'appeler au bureau du syndicat ou d'envoyer un courriel à l'adresse info@spse.ca. L'équipe du SPSÉ-CSQ vous contactera dans les plus brefs délais pour ainsi répondre à votre questionnement ou pour vous agir dans toutes situations nébuleuses.



Il est primordial que vous sachiez que tous documents vous concernant, reçu de votre employeur ainsi que ceux remis à votre employeur (ex: papier du médecin, de la CSST, avis disciplinaire, etc.) devraient également nous être transmis soit par télécopie, par courriel, par courrier interne, par courrier postal ou en main propre au bureau du syndicat. Ainsi, nous pourrons les classer à votre dossier de membre et il en sera plus facile pour nous de vous aider.



Syndicat du personnel
de soutien en éducation



SPSÉ-CSQ

Syndicat du personnel de soutien en éducation (CSQ)

1435 St-Martin Ouest Bureau 475
Laval (Québec)
H7S 2C6

Téléphone: 450-668-4111
Télécopie : 450-668-3389
Courriel: info@spse.ca

Yves Brouillette
Président

Danielle Ditata
Vice-présidente

Martin Contant
Vice-président